

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre des actions collectives)

No: 500-06-001175-229

**ÉLAYNE LEMIEUX**

-et-

**CARL JOBIN**

Demandeurs

c.

**SANIMAX LOM INC. et al.**

Défendeurs

---

**DEMANDE POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE  
ET POUR INTERROGER LES REPRÉSENTANTS PROPOSÉS**

(art. 574 C.p.c.)

---

**À L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S., SAISI DE LA GESTION DE LA PRÉSENTE INSTANCE, SANIMAX LOM INC. ET SANIMAX EEI INC. (« SANIMAX ») SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

**I. INTRODUCTION**

1. Sanimax demande au tribunal la permission de procéder à l'interrogatoire des demandeurs, Elayne Lemieux et Carl Jobin, et celle de présenter une preuve appropriée constituée de trois cartes illustrant les trois secteurs visés par l'action collective proposée, soit Rivière-des-Prairies, Saint-Hyacinthe et Lévis, conformément à l'article 574 du *Code de procédure civile* (« **C.p.c.** »).
2. L'interrogatoire envisagé par Sanimax est limité à des sujets spécifiques et circonscrits se rapportant directement à l'analyse des critères d'autorisation de la présente action collective. Cet interrogatoire est nécessaire afin de permettre au tribunal de bénéficier des faits pertinents à l'analyse de l'autorisation recherchée par les Demandeurs en vertu de leur *Re-re-amended Application for Authorization to Institute a Class Action, to Obtain the Status of Representatives and Injunction* (la « **Demande d'autorisation** »).
3. Quant à la preuve appropriée proposée de Sanimax, elle est nécessaire pour tenir un débat informé en lien avec la composition des groupes proposés et permettra à cette Cour de déterminer s'il existe une communauté de questions entre tous les membres des groupes proposés.

**II. CONTEXTE PROCÉDURAL**

4. Le 4 janvier 2022, les demandeurs initiaux, MM. Theo Vecera et John Brandone, déposent une *Application for Authorization to Institute a Class Action, to Obtain*

*the Status of Representatives and Injunction* contre Sanimax (la « **Demande initiale** »).

5. La Demande initiale est amendée une première fois le 10 août 2022. Les modifications proposées visent :
  - a) la substitution de MM. Vecera et Brandone par M<sup>me</sup> Elayne Lemieux, M. Carl Jobin et quatre chiens de race Teckel comme demandeurs;
  - b) l'ajout de multiples défendeurs, soit la Ville de Montréal, M. Cosmo Maciocia, la Ville de Saint-Hyacinthe et le Procureur général du Québec, de même que des sociétés affiliées à Sanimax qui n'ont jamais reçu signification;
  - c) la modification du groupe pour y ajouter des chiens et pour prévoir deux groupes composés de personnes qui résident dans un rayon de 3,33 km des usines de Sanimax à Rivière-des-Prairies et à Saint-Hyacinthe pour une période débutant le 3 janvier 2019, l'usine de Sanimax à Lévis n'étant alors plus visée par l'action collective;
  - d) une estimation du quantum des dommages à plus de 100 000 000 \$; et
  - e) plusieurs allégations portant sur les opérations de Sanimax et les prétendues fautes des défendeurs.
  
6. La Demande initiale est amendée une deuxième fois le 27 mars 2024. Les modifications proposées visent :
  - a) le statut des chiens est modifié de demandeurs à mis en cause;
  - b) un troisième groupe est ajouté pour inclure les résidents de Lévis vivant dans un rayon de 3,33 km de l'usine de Sanimax, sans toutefois ajouter de représentant proposé pour ce groupe;
  - c) les paragraphes 7.1 à 7.4 sont ajoutés pour détailler les prétendues fautes des nouveaux défendeurs;
  - d) le paragraphe 7.5 est ajouté pour alléguer l'existence d'une entente entre la Ville de Montréal et Sanimax en lien avec des rénovations prévues à l'usine de Rivière-des-Prairies; et
  - e) le paragraphe 7.6 est ajouté alléguant que le cabinet du procureur en demande est en droit de réclamer 13 % des sommes investies par la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec dans le cadre des rénovations de l'usine de Sanimax à Rivière-des-Prairies sur la base du principe du *quantum meruit*.
  
7. Le 29 novembre 2024, les demandeurs déposent une *Representatives' Motion for Permission to Amend an Application Seeking Authorization of a Collective Action, Modify the Status of a Representative and File Additional Exhibits* (la « **Demande de modification** »).

8. Le 14 février 2025, le tribunal accueille partiellement la Demande de modification, mais ordonne le retrait des chiens comme parties à l'instance, ainsi que les allégations qui les concernent.
9. Le 26 février 2025, les Demandeurs déposent la Demande d'autorisation, qui ne fait plus référence aux quatre chiens de race Teckel et qui n'inclut plus M. Cosmo Maciocia comme défendeur.

### III. L'ACTION COLLECTIVE PROPOSÉE

10. Les demandeurs souhaitent obtenir l'autorisation d'exercer une action collective au nom des groupes de personnes suivants :

All persons, be they physical or moral (with less than 50 employees in the 12 months prior to 3 January 2019) including owners, tenants or subtenants of immovable property, and all dogs residing in Riviere des Prairies between 3 January 2019 and the date of publication of notices who suffered continuing noxious odours, water and/or noise pollution are part of one of the following three subclasses:

Subclass A: Residents within 3.33 kilometers of Defendant Sanimax LOM inc.'s meat rendering facility located at 9900 boul. Maurice Duplessis, Rivière-des-Prairies. See Exhibit R-2A Montreal zone map.

Subclass B: Residents within 3.33 kilometers of Defendant Sanimax LOM inc.'s meat rendering facility located at 6320 boul. Laurier est., Ste-Hyacinthe. See Exhibit R-2B Saint Hyacinthe zone map.

Subclass C: Residents within 3.33 kilometers of Defendant Sanimax LOM inc.'s meat rendering facility located at 2001 Av. de la Rotonde, Lévis. See Exhibit R-2C Lévis zone map.

(les « **Membres** »)

11. Bien que la définition soit présentée comme étant composée de trois sous-groupes, il s'agit plutôt de trois groupes distincts puisque les membres d'un sous-groupe ne sont pas nécessairement membres du groupe principal. En effet, un résident de Lévis ne peut être simultanément un résident de Rivière-des-Prairies.
12. De façon générale, les demandeurs allèguent que l'opération des usines d'équarrissage de Sanimax a causé des dommages aux Membres, car lesdites opérations créent des nuisances troublant le voisinage entourant les usines de Sanimax, notamment à cause des odeurs nocives qui en émanent, des polluants qui sont déversés dans le système de récupération des eaux usées municipales et de la congestion routière aux abords des usines.
13. Les demandeurs reprochent aux autres défendeurs d'avoir été négligents dans la planification du zonage résidentiel aux alentours des usines de Sanimax, d'avoir

failli à leurs devoirs de protéger l'intégrité de l'air et des eaux publiques en omettant et négligeant de s'assurer que les opérations de Sanimax soient conformes aux règlements et à la législation environnementale applicable.

14. L'action collective proposée se fonde sur plusieurs dispositions du *Code civil du Québec*, de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ch. Q-2), du *Règlement sur les déchets biomédicaux* (ch. Q-2 R-12), de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (ch. C-62), de la *Charte des droits et libertés de la personne*, de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (ch. B-3.1) et de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (ch. C-61.1).
15. Pour le compte des Membres, les demandeurs réclament tant des dommages que des conclusions de nature injonctive, soit :
  - a) une ordonnance enjoignant solidairement les défendeurs de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la pollution alléguée continue d'être propagée;
  - b) une ordonnance imposant à Sanimax (i) de rénover ses trois usines pour y installer de l'équipement à la fine pointe de la technologie qui permettra un contrôle adéquat des prétendues émissions d'odeurs nocives, (ii) de construire un garage étanche et d'installer des filtres à air spéciaux sur ses camions et (iii) de s'assurer que tous ses camions soient étanches ou scellés et réfrigérés à 4° C et portent une étiquette indiquant qu'ils transportent des déchets biomédicaux;
  - c) une condamnation solidaire des défendeurs au paiement de dommages au montant de 500 \$ par mois d'émission d'odeurs nocives;
  - d) une condamnation solidaire des défendeurs au paiement de dommages moraux au montant de 500 \$ par mois pour le stress et les inconvénients subis par les Membres; et
  - e) une condamnation solidaire des défendeurs au paiement de dommages punitifs au montant de 700 \$ par Membre.
16. En ce qui concerne leur droit d'action personnel, les demandeurs allèguent ce qui suit:
  - a) M<sup>me</sup> Lemieux allègue être une résidente de Rivière-des-Prairies depuis 2013 qui, à l'occasion de sorties pour courir le long du boulevard Henri-Bourassa, est importunée par les prétendues odeurs nocives émanant de l'usine de Sanimax. Elle allègue aussi être importunée par la présence, le bruit et les odeurs provenant du prétendu volume important de camions de Sanimax qui roulent dans son quartier et sur le boulevard Maurice-Duplessis;
  - b) M. Carl Jobin est le propriétaire d'un terrain à Saint-Hyacinthe depuis 2002. Il y a fait construire une maison en 2009 et il est, depuis, importuné par les prétendues odeurs émanant des opérations de

Sanimax. Celles-ci se feraient ressentir de façon plus importante en été et la fin de semaine. Depuis 2019, la situation se serait empirée suivant le début des travaux sur l'autoroute 116, car les embouteillages font en sorte de bloquer la circulation fluide des camions de Sanimax, ce qui serait la cause d'une augmentation d'émissions d'odeurs nocives. En soi, cette situation est alléguée comme étant la raison pour laquelle ses amis ne veulent plus venir passer du temps chez lui. M. Jobin allègue que s'il avait connu l'ampleur des nuisances prétendument causées par Sanimax, il n'aurait jamais acheté son terrain à Saint-Hyacinthe.

#### **IV. LE DROIT D'INTERROGER LES DEMANDEURS ET DE DÉPOSER UNE PREUVE APPROPRIÉE**

17. Dans le cadre du débat à l'autorisation, le tribunal devra analyser les allégations contenues dans la Demande à la lumière des critères d'autorisation prévus à l'article 575 C.p.c., tels que ces derniers ont été développés dans la jurisprudence.
18. Cette analyse se fait au regard de la situation personnelle des représentants proposés.
19. L'article 574 C.p.c. habilite cette Cour à autoriser la présentation d'éléments de preuve appropriés et pertinents pour l'analyse des critères énoncés à l'article 575 C.p.c., y compris l'interrogatoire des représentants proposés.

#### **V. L'INTERROGATOIRE PROPOSÉ DE M<sup>ME</sup> LEMIEUX**

20. En l'espèce, les allégations de la Demande qui concerne la situation personnelle de M<sup>me</sup> Lemieux sont vagues, imprécises et sommaires.
21. Aucune des allégations ne permet de comprendre le rationnel justifiant la portée géographique des groupes proposés et, par le fait même, l'existence de questions de droits et de faits communes aux Membres (art. 575(1) C.p.c.).
22. Alors que les allégations de M<sup>me</sup> Lemieux visent principalement les opérations de Sanimax et leurs prétendus impacts sur les Boulevards Maurice-Duplessis et Henri-Bourassa, la portée géographique du groupe proposée dépasse largement l'assiette de ces boulevards.
23. À la lumière de ce qui précède, Sanimax soumet respectueusement qu'elle doit être autorisée à interroger M<sup>me</sup> Lemieux sur les sujets suivants :
  - a) les faits qui sous-tendent la définition des groupes proposée et le choix d'inclure les personnes résidant à l'intérieur d'un rayon de 3,33 km des usines de Sanimax;
  - b) l'itinéraire de course de M<sup>me</sup> Lemieux la menant au boulevard Henri-Bourassa;

- c) des précisions à savoir sur quelles rues M<sup>me</sup> Lemieux a observé le « *high volumes* » de camions, en sus du Boulevard Maurice-Duplessis et du Boulevard Rivière-des-Prairies, ainsi que l'affiliation desdits camions; et
  - d) des précisions quant à la période alléguée « *in the past* » lors de laquelle des camions Sanimax se mettaient en file sur le Boulevard Maurice-Duplessis.
24. L'éclairage qui va ressortir de l'interrogatoire envisagé de M<sup>me</sup> Lemieux permettra à cette Cour d'obtenir les précisions requises afin de déterminer, entre autres, si les groupes proposés sont adéquats, rationnels et conformes aux dispositions de l'article 575(1) C.p.c.

## **VI. L'INTERROGATOIRE PROPOSÉ DE M. JOBIN**

25. À l'instar des allégations ayant pour objet la situation personnelle de Mme Lemieux, celles ayant pour objet la situation personnelle de M. Jobin ne permettent pas de comprendre le rationnel justifiant la portée géographique des groupes proposés et, par le fait même, l'existence de questions de droits et de faits communes aux Membres (art. 575(1) C.p.c.).
26. Les allégations de M. Jobin visent principalement les nuisances prétendument causées par la circulation des camions de Sanimax sur l'autoroute 116. Or, la portée géographique du groupe proposée dépasse largement l'assiette de l'autoroute 116.
27. À la lumière de ce qui précède, Sanimax soumet respectueusement qu'elle doit être autorisée à interroger M. Jobin sur les faits qui sous-tendent la définition des groupes proposée et le choix d'inclure les personnes résidant à l'intérieur d'un rayon de 3,33 km des usines de Sanimax;
28. L'éclairage qui va ressortir de l'interrogatoire envisagé de M. Jobin permettra à cette Cour d'obtenir les précisions requises afin de déterminer, entre autres, si les groupes proposés sont adéquats, rationnels et conformes aux dispositions de l'article 575(1) C.p.c.

## **VII. LA PREUVE PROPOSÉE**

29. Sanimax demande l'autorisation du tribunal pour déposer trois cartes qui illustrent, pour les trois secteurs visés par la Demande d'autorisation, les sites répertoriés à l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) et les sites agricoles répertoriés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (les « **Cartes** »), communiquées comme **pièces D-1, D-2 et D-3**.
30. Les Cartes ont été réalisées par M. Yann H. Contratto, expert en olfactométrie environnementale, en colligeant des données publiques rendues disponibles par l'INRP et le MAPAQ, et ce sans aucune manipulation ou interprétation des données. Afin d'expliquer la méthodologie empruntée par M. Contratto pour la réalisation des Cartes, Sanimax demande l'autorisation de déposer sa

déclaration sous serment selon le libellé du projet de déclaration communiqué comme **pièce D-4**.

31. L'INRP est établi par le ministre de l'Environnement conformément aux dispositions de l'article 48 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (L.C. 1999, c. 33). Il constitue un inventaire public des polluants rejetés, éliminés et transférés au Canada. Il recense plus de 300 polluants provenant de plus de 7 000 installations au Canada.
32. Les Cartes établissent sommairement le portrait environnemental des secteurs visés par la description des groupes proposés en identifiant les émetteurs de polluants selon des données publiques maintenues par le gouvernement.
33. Ce portrait environnemental permettra au tribunal de mieux évaluer la description des groupes proposés et l'existence de questions communes aux Membres les composant.
34. Par exemple, en ce qui concerne l'usine de Sanimax à Rivière-des-Prairies, les Cartes permettent de constater qu'une portion des Membres ne vivent pas à Rivière-des-Prairies, mais plutôt à Laval, et que 37 installations déclarent rejeter des polluants à l'intérieur ou en périphérie du secteur visé par la description proposée du groupe.
35. Les Cartes sont donc pertinentes et nécessaires afin d'offrir un portrait exact des groupes proposés et de permettre au tribunal d'analyser les critères d'autorisation prévus à l'article 575 C.p.c, notamment pour illustrer fidèlement la portée géographique des groupes proposés et pour évaluer l'existence de questions communes à tous les Membres.
36. La présente demande est bien fondée en fait et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**AUTORISER** les défenderesses Sanimax LOM inc. et Sanimax EEI inc. à interroger la demanderesse, M<sup>me</sup> Elayne Lemieux, sur les sujets suivants:

- a) les faits qui sous-tendent la définition des groupes proposée et le choix d'inclure les personnes résidant à l'intérieur d'un rayon de 3,33 km des usines de Sanimax;
- b) l'itinéraire de course de M<sup>me</sup> Lemieux la menant au boulevard Henri-Bourassa;
- c) des précisions à savoir sur quelles rues M<sup>me</sup> Lemieux a observé le « *high volumes* » de camions, en sus du Boulevard Maurice-Duplessis et du Boulevard Rivière-des-Prairies, ainsi que l'affiliation desdits camions; et

d) des précisions quant à la période alléguée « *in the past* » lors de laquelle des camions Sanimax se mettaient en file sur le Boulevard Maurice-Duplessis;

**AUTORISER** les défenderesses Sanimax LOM inc. et Sanimax EEI inc. à interroger le demandeur, M. Jobin, sur les faits qui sous-tendent la définition des groupes proposée et le choix d'inclure les personnes résidant à l'intérieur d'un rayon de 3,33 km des usines de Sanimax;

**DÉCLARER** que lesdits interrogatoires se tiendront à l'endroit établi d'un commun accord des parties dans le district de Montréal pour une durée maximale d'une heure;

**AUTORISER** les défenderesses Sanimax LOM Inc. et Sanimax EEI Inc. à déposer au dossier de la Cour, aux fins de l'audition sur la demande d'autorisation d'une action collective, les trois cartes communiquées comme pièce D-1, D-2 et D-3, de même que la déclaration sous serment de M. Yann H. Contratto selon le libellé du projet de déclaration communiqué comme pièce D-4;

**LE TOUT**, sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 14 mars 2025

  
**BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L./s.r.l.**  
Avocats de Sanimax LOM inc. et Sanimax EEI inc.

**M<sup>e</sup> Claude Marseille, Ad. E.**

**M<sup>e</sup> Simon J. Seida**

**M<sup>e</sup> Youssef Kabbaj**

1, Place Ville-Marie, Bureau 3000

Montréal, Québec H3B 4N8

Courriel : [claudemarseille@blakes.com](mailto:claudemarseille@blakes.com)

Téléphone : 514-982-5089 (M<sup>e</sup> Marseille)

Courriel : [simon.seida@blakes.com](mailto:simon.seida@blakes.com)

Téléphone : 514-982-4103 (M<sup>e</sup> Seida)

Courriel : [youssef.kabbaj@blakes.com](mailto:youssef.kabbaj@blakes.com)

Téléphone : 514-982-6310 (M<sup>e</sup> Kabbaj)

Télécopieur : 514-982-4099

---

# PIÈCE D-1

---

**PAYSAGE OLFACTIF - MONTREAL - RDP**

Entreprise	Adresse	Ville	CP	2019	2020	2021	2022	2023	Lien INRP	Type d'Industrie	SCIAN
<b>Wajax - Delom Services</b>	13065 Jean-Grou Street	MONTREAL	H1A 3N6	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/30961">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/30961</a>	Fabrication	3353 - Fabrication de matériel électrique
<b>Wajax - Delstar Energie</b>	12885 Jean-Grou Street	MONTREAL	H1A 3N6	-	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/31024">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/31024</a>	Fabrication	3353 - Fabrication de matériel électrique
<b>Vibac Canada Inc.</b>	12250 Boulevard INDUSTRIEL Est	MONTREAL	H1B 5M5	X	X	X	-	-	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/214">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/214</a>	Produits chimiques	3255 - Fabrication de peintures, de revêtements et d'adhésifs
<b>Nexans Canada Inc.</b>	460 avenue Durocher	MONTREAL	H1B 5H6	-	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/959">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/959</a>	Fabrication	3314 - Production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
<b>Suncor Enery Products Partenership</b>	11450 Cherrier	MONTREAL	H1B 1A6	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/2229">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/2229</a>	Produits chimiques	3251 - Fabrication de produits chimiques de base
<b>Shell Canada Products</b>	10501 Sherbrooke Street East	MONTREAL	H1B 1B3	-	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/3127">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/3127</a>	Stockage et transport par gazoducs d'huile et de gaz	4121 - Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers
<b>Suncor Energy Products Partnership</b>	11701 Sherbrooke Street East	MONTREAL	H1B 1C3	-	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/3897">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/3897</a>	Fabrication et raffinage des produits du pétrole et du charbon	3241 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon
<b>Glencore Canada Corporation</b>	220 Durocher Avenue Nord-Ouest	MONTREAL	H1B 5H6	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/3916">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/3916</a>	Métaux	3314 - Production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
<b>Chimie Parachem s.e.c</b>	3500 Rue Broadway	MONTREAL	H1B 5B4	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/4569">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/4569</a>	Produits chimiques	3251 - Fabrication de produits chimiques de base
<b>AZZ Galvanizing Services- Galvan Metal</b>	8201 Marien Place	MONTREAL	H1B 5W6	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/4576">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/4576</a>	Fabrication	3328 - Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues
<b>Emballage St-Jean Ltée.</b>	12565 Boulevard Industriel	POINTE-AUX-TREMBLES	H1B 5M7	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/5408">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/5408</a>	Fabrication	3261 - Fabrication de produits en plastique et caoutchouc
<b>Les Produits Non-ferreux Gauthier Inc.</b>	12355 April	MONTREAL	H1B 5L8	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/5409">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/5409</a>	Fabrication	3314 - Production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
<b>Valero Energy Inc.</b>	7000 MARIEN Avenue	MONTREAL-EST	H1B 4W3	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6161">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6161</a>	Stockage et transport par gazoducs d'huile et de gaz	4121 - Grossistes-marchands de pétrole, de produits pétroliers, et d'autres hydrocarbures
<b>Bitumar Inc.</b>	3000 Broadway	MONTREAL	H1B 5B4	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6282">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6282</a>	Fabrication	3399 - Autres activités diverses de fabrication
<b>Lafarge Canada Inc. - EAST</b>	9990 Métropolitain Boulevard Est	MONTREAL-EST	H1B 1A2	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6319">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6319</a>	Ciment, chaux et autres produits minéraux non métalliques	3273 - Fabrication de ciment et de produits en béton
<b>Lafarge Canada Inc. - EAST</b>				-	-	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/33672">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/33672</a>	Ciment, chaux et autres produits minéraux non métalliques	3273 - Fabrication de ciment et de produits en béton
<b>De Luxe Produits de Papier Inc</b>	200 Marien	MONTREAL-EST	H1B 4V2	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6320">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6320</a>	Fabrication	3231 - Impression et activités connexes de soutien
<b>Pipe-lines Montréal Ltée.</b>	10803 Sherbrooke	MONTREAL	H1B 1B3	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6343">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6343</a>	Stockage et transport par gazoducs d'huile et de gaz	4869 - Autres services de transport par pipeline
<b>Entreprise Indorama PTA Montréal s.e.c.</b>	10200 Sherbrooke Rue Est	MONTREAL	H1B 1B4	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6427">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6427</a>	Produits chimiques	3251 - Fabrication de produits chimiques de base
<b>Usines Giant Inc.</b>	40 Lesage Avenue	MONTREAL-EST	H1B 5H3	X	X	X	X	-	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8601">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8601</a>	Fabrication	3352 - Fabrication d'appareils ménagers
<b>Compagnie Alpek Polyester Canada inc.</b>	3498 Broadway Avenue	MONTREAL-EST	H1B 5B4	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8684">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8684</a>	Fabrication	3252 - Fabrication de résines, de caoutchouc synthétique et de fibres et de filaments artificiels et synthétiques
<b>Omnichem inc.</b>	12205 April	MONTREAL	H1B 5M3	X	X	X	X	-	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8756">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8756</a>	Fabrication	3329 - Fabrication d'autres produits métalliques
<b>Linde Canada Inc.</b>	3500 3rd Avenue	MONTREAL	H1B 4P9	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/11309">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/11309</a>	Produits chimiques	3251 - Fabrication de produits chimiques de base
<b>TECNICKROME AERONAUTIQUE INC.</b>	12264 april Rue	MONTREAL	H1B 5N5	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/26398">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/26398</a>	Fabrication	3328 - Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues
<b>Tekalia Aeronautik (2010) inc.</b>	3900 Tricentenaire Boulevard Nord	MONTREAL	H1B 5L6	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/30567">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/30567</a>	Fabrication	3327 - Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons
<b>Metro - Pêcheries Atlantiques</b>	3785 rue François-Bricault	MONTREAL	H1B 5M7	-	-	-	X	-	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2022/33507">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2022/33507</a>	Autres	4931 - Entreposage
<b>WINDSOR SALT LTD./SEL WINDSOR LTEE</b>	199 Rue Joseph-Versaille	MONTREAL-EST	H1B 5J1	-	-	-	-	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/34703">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/34703</a>	Autres	4931 - Entreposage
<b>Lavo</b>	11900 Saint-Jean Baptiste Boulevard	MONTREAL	H1C 2J3	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/257">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/257</a>	Produits chimiques	3256 - Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette
<b>Station d'épuration des eaux usées</b>	12001 Maurice-Duplessis Boulevard Nord-Est	MONTREAL	H1C 1V3	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2022/3571">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2022/3571</a>	Systèmes d'eau et des eaux usées	2213 - Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres
<b>Shell Canada Products</b>	10605 Henri Bourassa Est	MONTREAL	H1C 1G7	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6670">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6670</a>	Stockage et transport par gazoducs d'huile et de gaz	4121 - Grossistes-marchands de pétrole, de produits pétroliers, et d'autres hydrocarbures
<b>Sanimax Lom Inc.</b>	9900 Maurice-Duplessis Boulevard	MONTREAL	H1C 1G1	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8594">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8594</a>	Autres fabrication	3116 - Fabrication de produits de viande
<b>Recochem Inc.</b>	9355 Henri-Bourassa Boulevard Est	MONTREAL	H1E 1P4	X	X	X	X	-	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/4348">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/4348</a>	Produits chimiques	3259 - Fabrication d'autres produits chimiques
<b>AMERICAN IRON &amp; METAL COMPANY INC.</b>	9100 Henri Bourassa Est	MONTREAL	H1E 2S4	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/5422">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/5422</a>	Autres fabrication	3399 - Autres activités diverses de fabrication
<b>JPMA GLOBAL Inc.</b>	7335 Henri Bourassa	MONTREAL	H1E3T5	X	X	-	-	-	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/6268">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2019/6268</a>	Fer et acier	3312 - Fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté
<b>La Verrerie Walker Ltée.</b>	9551 Ray-Lawson	ANJOU	H1J 1L5	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/2356">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/2356</a>	Verre - Fabrication	3399 - Autres activités diverses de fabrication
<b>Laboratoire Atlas. Inc.</b>	9600 des Sciences	ANJOU	H1J 3B6	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6328">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/6328</a>	Produits chimiques	3254 - Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments
<b>Transcontinental Inc</b>	10807 rue Mirabeau	ANJOU	H1J 1T7	X	X	X	X	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8528">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/8528</a>	Autres fabrication	3231 - Impression et activités connexes de soutien
<b>Permacon Group</b>	8140 rue Bombardier	ANJOU	H1J 1A4	-	-	-	-	X	<a href="https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/10006">https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/2023/10006</a>	Ciment, chaux et autres produits minéraux non métalliques	3273 - Fabrication de ciment et de produits en béton

# MONTRÉAL (RdP) - Sites INRP et Rayon de 3,33 km

37 sites déclarant à l'INRP

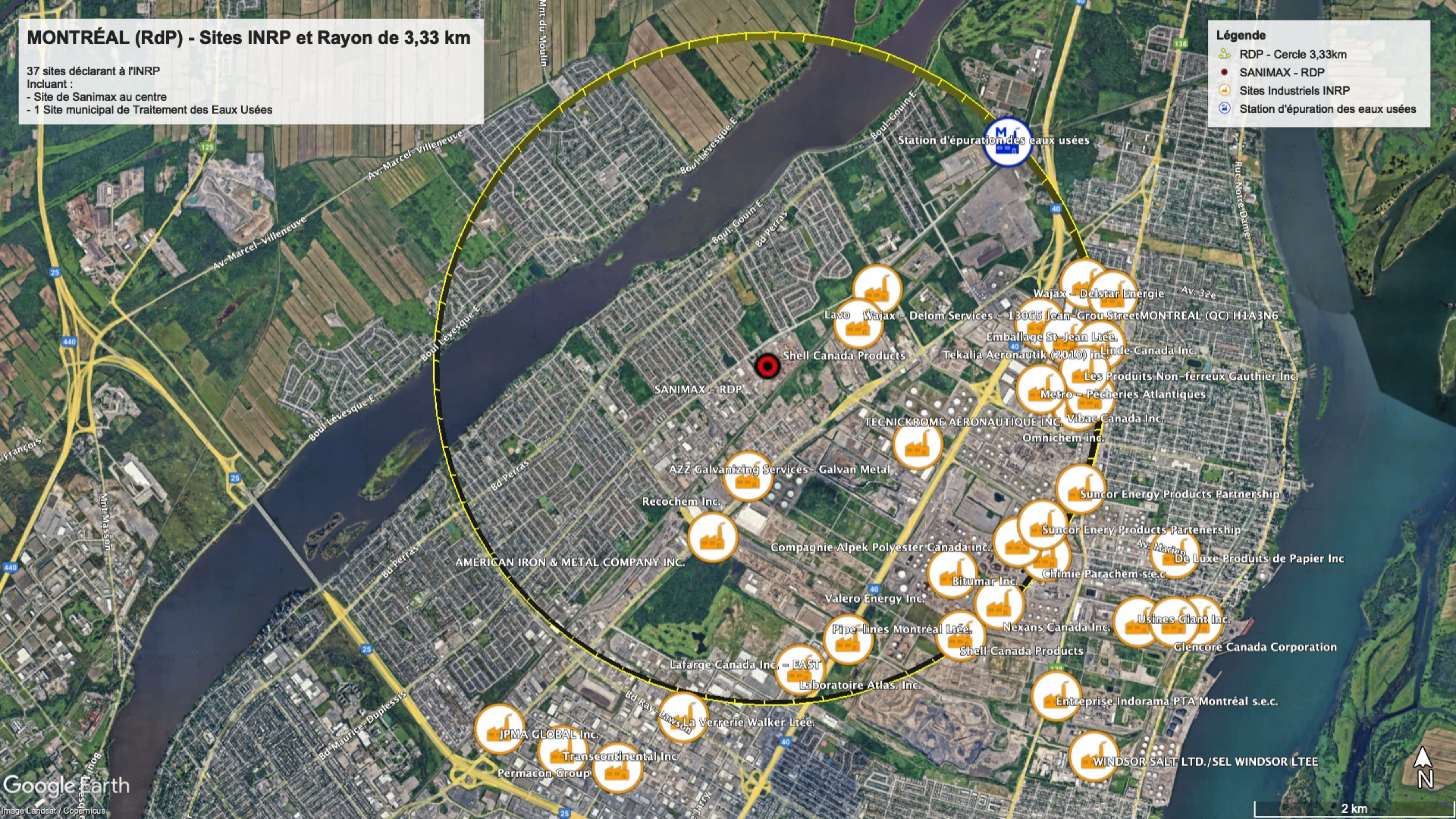
Incluant :

- Site de Sanimax au centre

- 1 Site municipal de Traitement des Eaux Usées

## Légende

- RDP - Cercle 3,33km
- SANIMAX - RDP
- Sites Industriels INRP
- Station d'épuration des eaux usées



---

---

# PIÈCE D-2

---


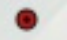


---



# SAINT-HYACINTHE - Sites INRP/MAPAQ et Rayon de 3,33 km




3 sites déclarant à l'INRP  
Incluant :  
- Site de Sanimax au centre  
- 1 site avec triple déclarations dont  
1 du MAPAQ  
2 de l'INRP  
Total de 2 sites du MAPAQ

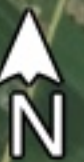
### Légende

-  Saint-Hyacinthe - Cercle 3,33 km autour de Sanimax
-  SANIMAX
-  Sites INRP
-  Sites MAPAQ

 FERME ANDRE VEILLEUX & FILS ENR.

 SANIMAX

 Olymel s.e.c.  
 Agiska Coopérative  
 Agiska Coopérative



---

---

# PIÈCE D-3

---

---



# CHARNY(Québec) - Sites INRP et MAPAQ en rayon de 3,33 km

16 Sites industriels  
(incluant Sanimax)  
8 sites MAPAQ  
3 Site municipaux

## Légende

- CHARNY - Cercle 3,33km autour de Sanimax
- SANIMAX - Charny
- Sites du MAPAQ (Agricoles)
- Sites industriels déclarant INRP
- Ville de Lévis -

Canada Bread - Wholesome Harvest Bakery

arie-Victo NUTRITION ATHENA INC.

PepsiCo Canada

Ville de Lévis - Station Épuration St-Nicolas

Masonite International Corporation (Labrie)

Cargill Limited

CARGILL ANIMAL NUTRITION

LACTECH INC.

Hexion Canada Inc.

Bains Ultra Inc.

Groupe Canam inc SOLLIO GROUPE COOPERATIF

Sintra inc. Sello Groupe Coopératif

SOLLIO GROUPE COOPERATIF

VALEJO - Valero Energy Inc. 165 des Îles Chemin Lévis G6V 7N1

SANIMAX - Charny

Groupe Colas Québec inc.

Ville de Lévis - Étangs Aérés

Ville de Lévis - Incinérateur

Rue Pierre-Beaumont

Chemin des Îles

9185-6371 QUEBEC INC.

Chemin Ville-Marie

Les entreprises Rolland Inc. - Fibres Breakey

MEUNERIE TRANS-CANADA INC.

---

---

# PIÈCE D-4

---

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE **MONTRÉAL**

No :

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre des actions collectives)

---

**ELAYNE LEMIEUX**

-et-

**CARL JOBIN**

Demandeurs

c.

**SANIMAX LOM INC. et al.**

Défendeurs

---

## **DÉCLARATION SOUS SERMENT DE YANN H. CONTRATTO**

---

Je soussigné, Yann H. Contratto, président et fondateur de la firme d'expertise en olfactométrie environnementale Olf-Actions International (« **Olf-Actions** ») ayant une place d'affaires au 4331, avenue Wilson, Montréal, Québec, H4A 2V3, affirme solennellement ce qui suit :

### **I. INTRODUCTION**

1. Je suis un expert en olfactométrie environnementale mandaté par les défenderesses Sanimax LOM Inc. et Sanimax EEI Inc. (« **Sanimax** ») dans le cadre de la présente action collective.
2. En ce qui concerne plus spécifiquement la *Demande pour permission de présenter une preuve appropriée* de Sanimax (la « **Demande** »), j'ai été mandaté afin de préparer trois cartes illustrant les sites déclarants à l'inventaire national des rejets de polluants (« **INRP** ») et les sites agricoles pour les trois secteurs visés par l'action collective proposée, soit Rivière-des-Prairies, Saint-Hyacinthe et Lévis (les « **Cartes** »).

### **II. MÉTHODOLOGIE**

3. Les Cartes illustrent les différents sites industriels répertoriés sur le site web de l'INRP et les sites agricoles répertoriés sur le site web du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le « **MAPAQ** ») qui se retrouvent à l'intérieur d'un rayon de 3,33 km des usines de Sanimax à Rivière-des-Prairies, Saint-Hyacinthe et Lévis.

4. En ce qui concerne les sites industriels et agricoles répertoriés sur le site web de l'INRP et du MAPAQ, la méthodologie que j'ai utilisée pour les identifier est la suivante :
- a) tracer un rayon de 3,33 km autour des usines de Sanimax;
  - b) pour la région de Rivière-des-Prairies :
    - i) déterminer huit districts de tri avant<sup>1</sup> et 1 430 unités locales de distribution<sup>2</sup> (« **ULD** ») afin de recouvrir parfaitement les zones souhaitées;
  - c) pour la région de Lévis :
    - i) déterminer sept districts de tri avant et 944 ULD afin de recouvrir parfaitement les zones souhaitées;
  - d) pour la région de Saint-Hyacinthe :
    - i) déterminer deux districts de tri avant et deux ULD afin de recouvrir parfaitement les zones souhaitées;
  - e) pour chacun des ULD, une recherche a été conduite unitairement dans le registre de l'INRP ainsi que le site web du MAPAQ, afin d'identifier les sites industriels et agricoles présents;
  - f) chaque site industriel déclaratif présent dans le rayon de 3,33 km a été identifié à l'aide d'une icône en forme d'usine de couleur orange;
  - g) les sites municipaux déclaratifs, dont le site de traitement des eaux usées de la Ville de Montréal à Rivière-des-Prairies, sont identifiés à l'aide d'une icône en forme d'usine de couleur bleue;
  - h) chaque site agricole présent dans le rayon de 3,33 km a été identifié à l'aide d'une icône en forme de cochon de couleur verte; et
  - i) chacun des sites précités a été reproduit individuellement dans le système d'information géographique nommé *Google Earth Pro*.
5. Outre ce qui précède, j'ai aussi colligé dans trois tableaux les informations suivantes sur les sites industriels, municipaux et agricoles présents dans le

---

<sup>1</sup> Le district de tri avant fait référence à l'entité désignée par les trois premiers caractères d'un code postal canadien.

<sup>2</sup> Une unité locale de distribution est le nom donné aux trois derniers caractères d'un code postal canadien.

rayon de 3,33 km des usines de Sanimax à Rivière-des-Prairies, Saint-Hyacinthe et Lévis :

- a) nom de l'entreprise ou de la municipalité;
  - b) adresse du site;
  - c) ville où est situé le site;
  - d) code postal de chaque site;
  - e) les années de déclaration à l'INRP par site pour la période de 2019 à 2023, cette dernière année étant la plus récente année à jour dans la base de données de l'INRP;
  - f) le lien au site web de l'INRP pour chaque site;
  - g) le type d'industries; et
  - h) le code de classification (SCIAN<sup>3</sup>) et le descriptif associé à chaque site industriel.
6. Je n'ai pas interprété les données extraites des sites web de l'INRP et du MAPAQ.
  7. Je n'ai pas non plus eu à opiner sur quelconque sujet afin de réaliser les Cartes.
  8. Mon mandat s'est limité à extraire des données publiques des sites web de l'INRP et du MAPAQ et de les présenter dans un format facilement accessible afin de permettre une appréciation des secteurs visés par le litige dans leurs contextes environnementaux.
  9. J'ai effectué ce mandat en toute objectivité, impartialité et rigueur afin d'éclairer le tribunal dans sa prise de décision.
  10. Les faits allégués dans la présente déclaration sous serment sont vrais.

---

<sup>3</sup> Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

ET J'AI SIGNÉ :

---

**YANN H. CONTRATTO**

SERMENT REÇU par un moyen  
technologique par moi, à Montréal,  
Québec, ce \_\_\_\_\_ 2025

---

<\*>

Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec

N° : 500-06-001175-229

---

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre des actions collectives)  
**DISTRICT DE MONTRÉAL**

---

**ÉLAYNE LEMIEUX**

et

**CARL JOBIN**

Demandeurs

c.

**SANIMAX LOM INC. ET AL.**

Défendeurs

---

**DEMANDE POUR PERMISSION DE PRÉSENTER  
UNE PREUVE APPROPRIÉE  
ET POUR INTERROGER LES REPRÉSENTANTS  
PROPOSÉS**  
(art. 574 C.p.c.)

---

**ORIGINAL**

---

The logo for the law firm Blakes, featuring the word "Blakes" in a stylized, cursive script.

**M<sup>e</sup> Claude Marseille, Ad. E.**

**M<sup>e</sup> Simon J. Seida**

**M<sup>e</sup> Youssef Kabbaj**

**BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

Avocats

1, Place Ville Marie, Bureau 3000

Montréal, Québec H3B 4N8

Téléphone : 514-982-4000

Télécopieur : 514-982-4099

Courriel : [claudemarseille@blakes.com](mailto:claudemarseille@blakes.com)

[simonseida@blakes.com](mailto:simonseida@blakes.com)

[youssef.kabbaj@blakes.com](mailto:youssef.kabbaj@blakes.com)

Notre dossier : 43569-1

**BB-8098**